

**Sondage sur la notoriété et la
perception du Bureau des enquêtes
indépendantes**

Rapport de recherche
présenté à :



BEI

BUREAU DES ENQUÊTES
INDÉPENDANTES

Octobre 2024

Table des matières

Paramètres de l'étude	3
Faits saillants	6
Profil des répondants	9
Résultats détaillés	
1. Notoriété du BEI	11
▪ Notoriété spontanée du BEI	12
▪ Notoriété assistée du BEI	15
▪ Notoriété totale du BEI	16
2. Perceptions et confiance à l'égard du BEI	17
▪ Perception sur la façon dont le BEI remplit son mandat	18
▪ Perception générale à l'égard du BEI	19
▪ Confiance à l'égard du BEI	20
ANNEXE 1 : Questionnaire	21

The background of the slide features a grayscale image of a person's hand holding a pen, pointing at a document. Overlaid on this image is a network of interconnected hexagonal icons. These icons represent various business and technology concepts, including a bar chart, a globe, a target, a lightbulb, a family silhouette, a Wi-Fi symbol, a magnifying glass, a gear, a bar chart with an upward arrow, a document with a checklist, a robotic arm, and a grid of data points. The overall aesthetic is professional and tech-oriented.

Paramètres de l'étude

Contexte et méthodologie



CONTEXTE ET OBJECTIFS

En janvier-février 2020, BIP Recherche a réalisé pour le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) un sondage détaillé sur la notoriété et la perception du BEI auprès de la population québécoise. Puis, dans une optique longitudinale, un sondage de type omnibus a été réalisé en janvier 2021 afin de mesurer l'évolution d'indicateurs relatifs à la notoriété, à la perception et à la confiance. Après une pause de quelques années, le BEI souhaite répéter la démarche.

Dans ce contexte, l'objectif du présent sondage vise à suivre l'évolution de :

- la notoriété spontanée et assistée du BEI;
- la perception générale du BEI;
- le niveau de confiance à l'égard du BEI.



UNIVERS D'ENQUÊTE

L'univers, ou la population d'enquête, est constitué des résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.



MODE D'ADMINISTRATION

Le sondage a été administré en ligne auprès d'un échantillon aléatoire tiré du panel web de BIP Recherche. Précisons que le panel web de BIP Recherche comprend, notamment, 30 000 Québécois adultes. Les membres du panel sont recrutés dans le cadre de sondages téléphoniques réalisés par BIP, et uniquement lors de sondages dont la population visée est composée de Québécois âgés de 18 ans et plus et dont l'échantillon est tiré aléatoirement et représentatif de la population.

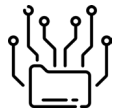
Le présent sondage pour le BEI est un sondage omnibus jumelé avec le sondage mensuel NETendances, réalisé pour l'Académie de la transformation numérique (ATN) de l'Université Laval (anciennement le CEFRIO). Ce sondage mesure l'implantation et l'utilisation des technologies de l'information par les ménages Québécois. Il n'est donc aucunement apparenté aux sujets traités dans le sondage pour le BEI.

Contexte et méthodologie



QUESTIONNAIRE

Le questionnaire, présenté à l'annexe 1, a été conçu conjointement par le BEI et BIP Recherche. Il est essentiellement identique à celui de 2021 à l'exception de la question 1 (notoriété spontanée du BEI), qui a été déclinée en 2 formulations, chacune administrée à 50 % de l'échantillon - par soucis de comparabilité.



COLLECTE DE DONNÉES

Le sondage a été administré du 8 au 18 octobre 2024, en français ou en anglais, selon la préférence du répondant. Au total, 1 000 questionnaires ont été complétés, ce qui est conforme à l'objectif visé.

La notion de marge d'erreur ne s'applique pas à un sondage en ligne, puisque l'échantillon n'est pas probabiliste. À titre indicatif, pour un sondage téléphonique comportant 1 000 répondants, la marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20.



PONDÉRATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données ont été pondérées selon les variables genre, âge, scolarité et région, en fonction des données du recensement 2021 de Statistique Canada.

Les données ont été traitées à l'aide du logiciel Voxco Analytics.

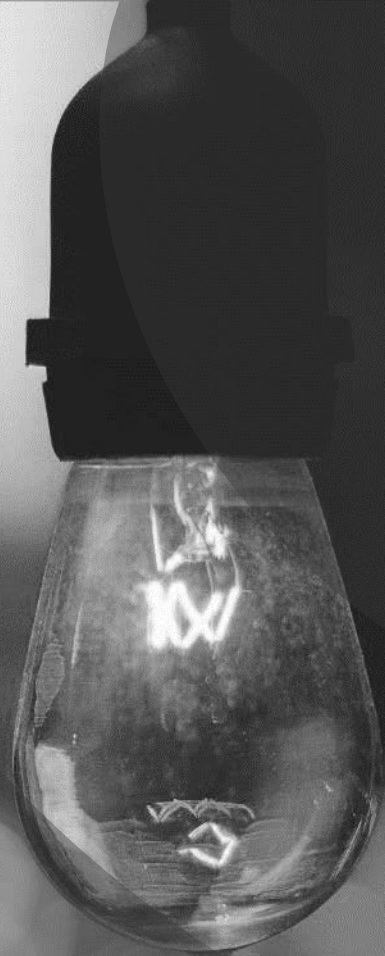


NOTES AU LECTEUR

Dans les chapitres qui suivent, toutes les données exprimées en pourcentage ont été arrondies sans décimale dans le but d'alléger les figures et tableaux. Le fait de présenter les pourcentages sans décimale ne change en rien les constats. Par contre, il est normal que certains totaux soient de 99 % ou de 101 %.

L'ensemble des tableaux croisés, qui présentent à la fois les fréquences et les résultats des traitements statistiques bivariés, se trouvent dans un document distinct de ce rapport.

Faits saillants



Faits saillants

1.

Notoriété du BEI

- Lorsqu'on demande spontanément quels organismes s'occupent de **faire la surveillance des policiers au Québec**, 72 % des répondants ne sont pas en mesure d'en nommer un seul, **8 %** nomment le **BEI** et 5 % nomment la Sureté du Québec. Maintenant, lorsqu'on demande de façon spontanée quels organismes sont **responsables d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une enquête policière au Québec**, 57 % des répondants ne sont pas en mesure d'en nommer un seul, 15 % citent la Sûreté du Québec et **13 %** citent le BEI.
- La **notoriété totale** du BEI atteint cette année **61 %**, soit 10 % de notoriété spontanée (sans égard à la formulation de la Q1) plus 51 % de notoriété assistée. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à 2020 et 2021 (58 %).

2.

Perception sur la façon dont le BEI remplit son mandat

- Les perceptions des répondants sur la façon dont le BEI remplit son mandat sont assez positives; le degré d'accord sur les trois éléments mesurés se situant entre 83 % et 87 % (rigueur : 87 %, intégrité : 84 % et impartialité : 83 %). Par rapport à 2021, l'énoncé « Le BEI mène ses enquêtes avec rigueur... » connaît une hausse significative de 6 points du degré d'accord (87 % c. 81 %). On observe également une hausse de 3 points pour les deux autres énoncés, sans toutefois qu'elles soient statistiquement significatives.

3.

Perception générale du BEI

- La perception générale des répondants face au BEI est plutôt positive, alors que 71 % des répondants accordent une note positive (7 à 10), dont 24 % de notes très positives et 47 % de notes plutôt positives. Il s'agit d'une hausse significative de 6 points par rapport à la dernière mesure en 2021. La moyenne s'établit à 7,17 sur 10, un résultat en légère hausse par rapport à 2021 (7,06).

Faits saillants

4.

Confiance à l'égard du BEI




- Le niveau de confiance à l'égard du BEI est relativement élevé (72 % de notes positives) et connaît une hausse de 7 points par rapport à la dernière mesure en 2021 (65 %). Ce degré de confiance est toutefois teinté par le fait qu'il y a davantage de notes plutôt positives (49 %) que de notes très positives (23 %). La moyenne s'établit à 7,16 sur 10, un résultat en légère hausse par rapport à 2021 (6,99).

Profil des répondants



Profil des répondants

Le profil des répondants a été établi selon six variables sociodémographiques : le genre, l'âge, la région, la scolarité, la première langue apprise à la maison et le revenu du ménage. Ces six variables constituent également des variables de segmentation. Celles-ci permettent d'effectuer une analyse statistique bivariée – soit la production de tableaux croisés des variables dépendantes avec les variables indépendantes ou de segmentation – pour identifier s'il y a des écarts statistiquement significatifs de réponses par segment de répondants.

		TOTAL n=1 000	
	GENRE		
	Homme	49 %	
	Femme	51 %	
	Non binaire / autre	<1 %	
	ÂGE		
	18 à 24 ans	9 %	25 %
	25 à 34 ans	16 %	
	35 à 44 ans	16 %	16 %
	45 à 54 ans	15 %	15 %
	55 à 64 ans	18 %	18 %
	65 à 74 ans	18 %	26 %
75 ans et plus	8 %		
	RÉGION (RMR)		
	Montréal	50 %	
	Québec	10 %	
	Ailleurs au Québec	40 %	



		TOTAL n=1 000	
	SCOLARITÉ		
	Primaire	3 %	
	Secondaire (DES, DEP)	51 %	
	Collégial	18 %	
	Universitaire	28 %	
	PREMIÈRE LANGUE APPRISE À LA MAISON		
	Français	84 %	
	Anglais	12 %	
	Autres langues	4 %	
	REVENU DU MÉNAGE		
	Moins de 20 000 \$	8 %	38 %
	20 000 \$ à 39 999 \$	14 %	
	40 000 \$ à 59 999 \$	16 %	
	60 000 \$ à 79 999 \$	14 %	25 %
	80 000 \$ à 99 999 \$	11 %	
	100 000 \$ à 149 999 \$	16 %	27 %
	150 000 \$ et plus	11 %	
Préfère ne pas répondre	11 %	11 %	



Notoriété du BEI

Notoriété spontanée du BEI

Cette année, la question de notoriété spontanée a été déclinée en 2 formulations différentes, chacune administrée à la moitié de l'échantillon, par soucis de comparabilité des résultats avec ceux de 2021.

Lorsqu'on demande spontanément **quels organismes s'occupent de faire la surveillance des policiers au Québec** (ancienne formulation), près des trois-quarts (72 %) sont incapables de se prononcer (résultat similaire à 2021 : 70 %). Tout comme en 2021, les organismes les plus souvent mentionnés sont le BEI (8 %) et la Sûreté du Québec (5 %). Les autres organismes étant cités par 3 % ou moins des répondants. Ces résultats sont en tous points similaires à ceux obtenus en 2021.

Maintenant, lorsqu'on demande de façon spontanée **quels organismes sont responsables d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une enquête policière au Québec**, c'est plus d'un répondant sur quatre (43 %) qui tentent une réponse, dont 15 % qui citent la Sûreté du Québec et 13 % qui citent le BEI.

	Nouvelle : Organisme(s) responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec	Ancienne : Organisme(s) qui s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec	
	2024 (n=484)	2024 (n=516)	2021 (n=1000)
Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)	13 %	8 %	7 %
La Sûreté du Québec	15 %	5 %	6 %
Gouvernement / organismes gouvernementaux	1 %	3 %	3 %
Le ministère de la Sécurité publique du Québec	-	3 %	3 %
Le Commissaire à la déontologie policière	1 %	2 %	2 %
Les corps de police municipaux (ex : SPVM)	4 %	1 %	2 %
Les policiers (sans précision)	4 %	1 %	-
La Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 %	1 %	2 %
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	2 %	1 %	1 %
Le ministère de la Justice du Québec	1 %	1 %	1 %
Police de la police (affaires internes)	1 %	1 %	2 %
Les syndicats de policiers	<1 %	1 %	-
L'Unité permanente anticorruption (UPAC)	<1 %	1 %	1 %
Un autre corps policier que celui impliqué	2 %	<1 %	-
Autres	5 %	3 %	2 %
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	57 %	72 %	70 %

Q1. Ancienne formulation : Selon vous, quel(s) organisme(s) s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec?

Q1. Nouvelle formulation : À votre avis, quel(s) organisme(s) est/sont responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec?

Bases 2024 : ±50 % des répondants se sont fait poser l'ancienne formulation (n=516) et les autres se sont fait poser la nouvelle formulation (n=484)

Note : la somme dépasse 100 % car les répondants pouvaient nommer plusieurs mentions.

Notoriété spontanée du BEI - Nouvelle formulation

Écarts selon les profils

De façon spontanée, le BEI est plus souvent nommé par les résidents de la RMR de Québec et les répondants âgés de 45 à 54 ans, comme étant un organisme responsable d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec.

Par ailleurs, les anglophones et allophones, de même que ceux ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins sont proportionnellement plus nombreux à ne nommer aucun organisme spontanément.

Organisme(s) responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec		
	TOTAL (n=484)	Écarts selon les profils
Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)	13 %	RMR de Québec : 29 %; 45-54 ans : 22 %; Secondaire et moins : 10 %
La Sureté du Québec	15 %	Revenu familial 60 K \$ à 80 K \$: 25 %; 18-34 ans : 21 %
Les corps de police municipaux (ex : SPVM)	4 %	18-34 ans : 8 %; Revenu familial 40 K \$ à 60 K \$: 8 %
Les policiers (sans précision)	4 %	Revenu familial < 40 K \$: 8 %
La Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 %	Collégial : 8 %; Revenu familial > 100 K \$: 7 %; Ailleurs au Québec : 6 %
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	2 %	---
Un autre corps policier que celui impliqué	2 %	---
Gouvernement / organismes gouvernementaux	1 %	---
Le Commissaire à la déontologie policière	1 %	---
Le ministère de la Justice du Québec	1 %	---
Police de la police (affaires internes)	1 %	---
Les syndicats de policiers	<1 %	---
L'Unité permanente anticorruption (UPAC)	<1 %	---
Autres	5 %	Universitaire : 9 %
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	57 %	Anglophones / allophones : 80 %; Secondaire et moins : 65 %; Collégial : 46 %; Universitaire : 49 %

Q1. Nouvelle formulation : À votre avis, quel(s) organisme(s) est/sont responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec?

Base : ±50 % des répondants (n=484)

Note : la somme dépasse 100 % car les répondants pouvaient nommer plusieurs mentions.

Notoriété spontanée du BEI - Ancienne formulation

Écarts selon les profils

De façon spontanée, le BEI est plus souvent nommé par les résidents de la RMR de Québec, les universitaires, les répondants âgés de 55 ans et plus et les hommes, comme étant un organisme qui s'occupe de faire la surveillance des policiers au Québec.

Par ailleurs, les femmes et ceux ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins sont proportionnellement plus nombreux à ne nommer aucun organisme spontanément.

	Organisme(s) qui s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec	
	TOTAL (n=516)	Écarts selon les profils
Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)	8 %	RMR de Québec : 19 %; Universitaire : 14 %; 55 ans et + : 13 %; Hommes : 12 %; Secondaire et moins : 5 %; Revenu familial < 40 K \$: 5 %; Femmes : 4 %; 35-44 ans : 4 %
La Sureté du Québec	5 %	Hommes : 7 %; Femmes : 3 %
Gouvernement / organismes gouvernementaux	3 %	35-44 ans : 9 %;
Le ministère de la Sécurité publique du Québec	3 %	Revenu familial 40 K \$ à 60 K \$: 11 %; 45-54 ans : 8 %; Universitaire : 6 %
Le Commissaire à la déontologie policière	2 %	---
Les corps de police municipaux (ex : SPVM)	1 %	---
Les policiers (sans précision)	1 %	---
La Gendarmerie royale du Canada (GRC)	1 %	---
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	1 %	---
Le ministère de la Justice du Québec	1 %	---
Police de la police (affaires internes)	1 %	---
Les syndicats de policiers	1 %	---
L'Unité permanente anticorruption (UPAC)	1 %	---
Un autre corps policier que celui impliqué	<1 %	---
Autres	3 %	---
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	72 %	Femmes : 78 %; Secondaire et moins : 78 %; Hommes : 65 %; Universitaire : 64 %

Q1. Ancienne formulation : Selon vous, quel(s) organisme(s) s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec?

Base : ±50 % des répondants (n=516)

Note : la somme dépasse 100 % car les répondants pouvaient nommer plusieurs mentions.

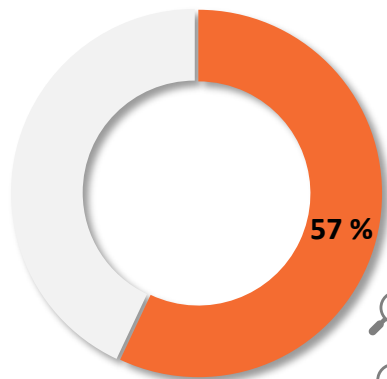
Notoriété assistée du BEI

Parmi ceux qui n'ont pas nommé spontanément le BEI à la question précédente (895 répondants), **57 %** affirment avoir déjà entendu parler de l'organisme de façon assistée, ce qui est plutôt élevé. Il s'agit d'une hausse de 3 points par rapport à la mesure de 2021, sans que celle-ci ne soit significative.

La notoriété assistée du BEI est significativement supérieure auprès des 55 ans et plus, des résidents de la RMR de Québec, de ceux ayant une scolarité de niveau universitaire, chez les hommes, ainsi que chez les francophones. Inversement, elle est significativement moins élevée chez les anglophones et les allophones, les 18 à 44 ans, ceux qui disposent d'un revenu familial inférieur à 40 000 \$, les femmes et les moins scolarisés.

Connaissance du BEI : notoriété assistée

(n=895 répondants qui n'ont pas nommé le BEI à la question précédente)



57 %

Ont déjà entendu parler du Bureau des enquêtes indépendantes / du BEI

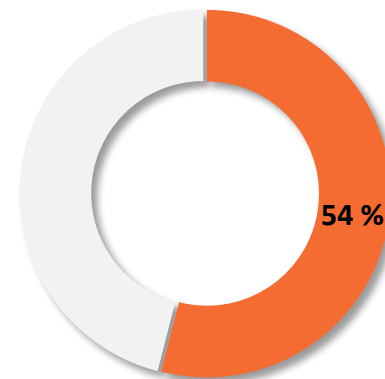


55 ans + : 71 %; RMR de Québec : 71 %; Universitaires : 65 %;
Hommes : 63 %; Francophones : 63 %.



Secondaire et moins : 52 %; Femmes : 51 %;
Revenu familial < 40 K \$: 51 %; 18-34 ans : 43 %;
35-44 ans : 35 %; Anglophones/allophones : 28 %.

2021 (n=929)



54 %

Q2. Avez-vous déjà entendu parler du Bureau des enquêtes indépendantes, le BEI, ne serait-ce que de nom?

Base : n'ont pas nommé spontanément le BEI à la question précédente (n=895)

Notoriété totale du BEI

La notoriété totale du BEI atteint cette année 61 %, soit 10 % de notoriété spontanée (sans égard à la formulation de la Q1) plus 51 % de notoriété assistée (soit 57 % des 90 % de répondants qui n'ont pas nommé le BEI spontanément).

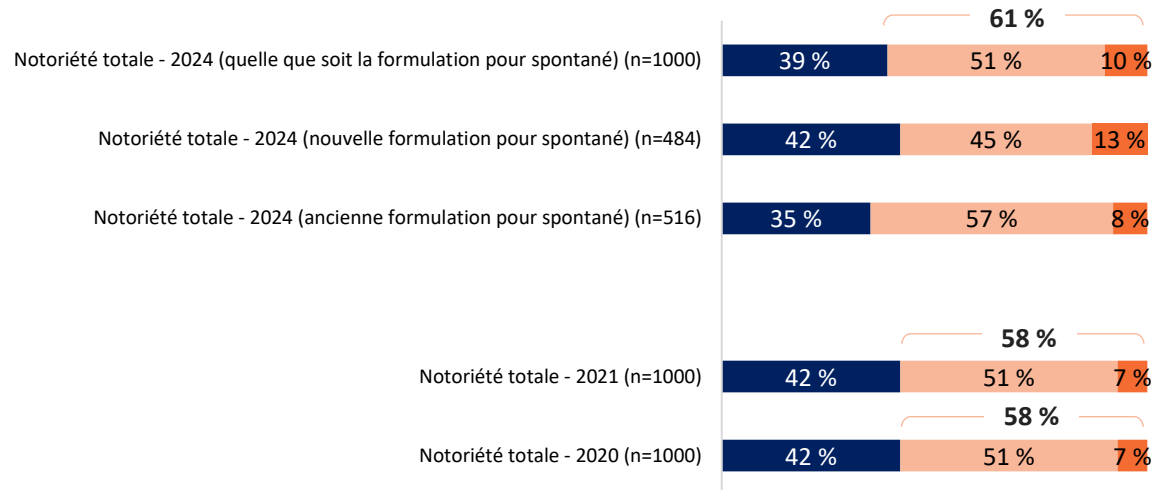
Par rapport aux sondages de 2020 et de 2021, la notoriété totale du BEI a augmenté de 3 points, mais cette légère hausse se situe à la limite de la marge d'erreur.



RMR de Québec : 78 %; 55 ans + : 75 %; Universitaires : 70 %;
Hommes : 68 %; Revenu familial >100 K \$: 67 %; Francophones : 67 %.



Ailleurs au Québec : 57 %; Secondaire et moins : 55 %; Femmes : 55 %; Revenu familial < 40 K \$: 55 %;
18-34 ans : 47 %; 35-44 ans : 41 %; Anglophones/allophones : 30 %.



Q1. Ancienne formulation : Selon vous, quel(s) organisme(s) s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec?

Q1. Nouvelle formulation : À votre avis, quel(s) organisme(s) est/sont responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec?

Q2. Avez-vous déjà entendu parler du Bureau des enquêtes indépendantes, le BEI, ne serait-ce que de nom?

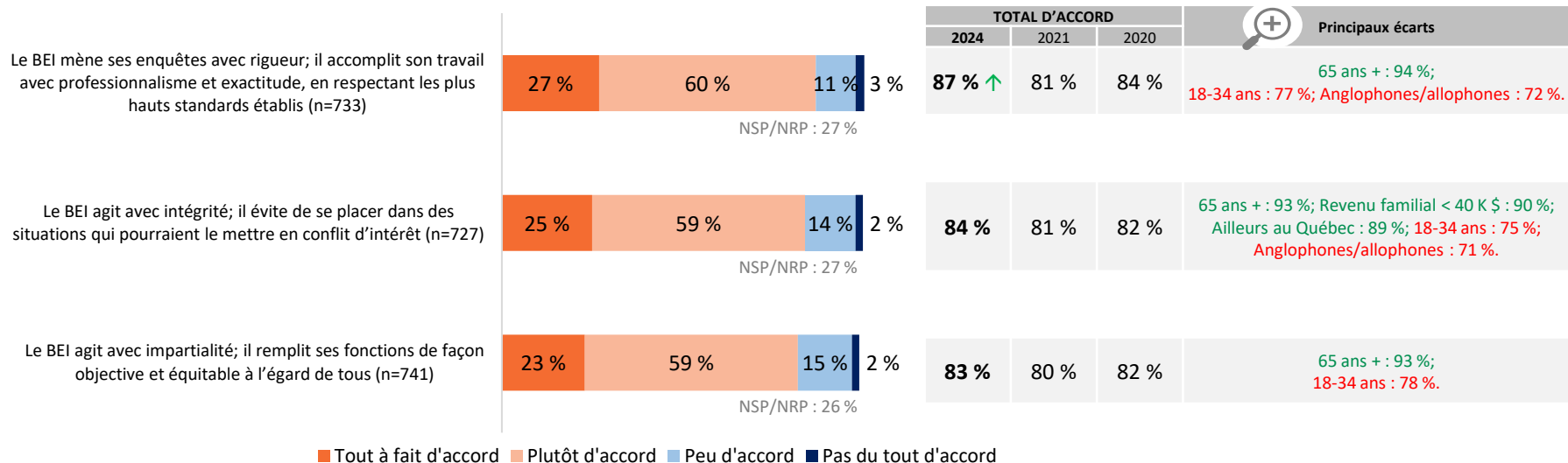
Base totale (n=1000)



Perceptions et confiance à l'égard du BEI

Perception sur la façon dont le BEI remplit son mandat

Les perceptions des répondants sur la façon dont le BEI remplit son mandat sont assez positives; le degré d'accord sur les trois éléments mesurés se situant entre 83 % et 87 %. Ce degré d'accord est toutefois teinté par le fait qu'il y a davantage de réponses « plutôt d'accord » (59 % à 60 %) que « tout à fait d'accord » (23 % à 27 %). Par rapport à la dernière mesure de 2021, l'énoncé « Le BEI mène ses enquêtes avec rigueur... » connaît une hausse significative de 6 points du degré d'accord (87 % c. 81 %). On observe également une hausse de 3 points pour les deux autres énoncés, sans toutefois qu'elles soient statistiquement significatives. En ce qui a trait aux écarts selon les profils, mentionnons que les répondants âgés de 18 à 34 ans, de même que les anglophones et allophones ont une perception généralement moins positive. Finalement, précisons que plus du quart des répondants (26 % à 27 %) n'ont pas été en mesure de se prononcer sur leurs perceptions ou ont préféré ne pas répondre. Ceux-ci ont été exclus de la présentation des résultats.



Q3. Même si vous en savez peu ou pas sur le BEI, j'aimerais connaître votre perception sur la façon dont il remplit son mandat. Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec les énoncés suivants :

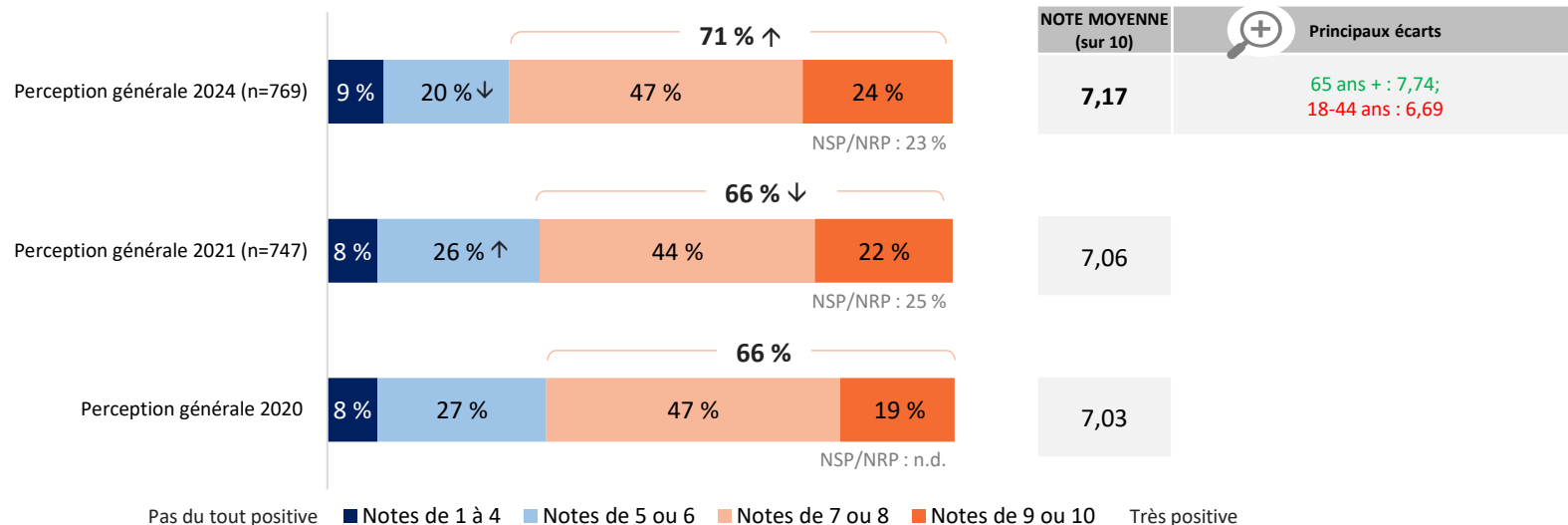
Base totale, excluant les NSP/NRP (n=727 à 741)

Perception générale à l'égard du BEI

Les répondants ont une perception généralement positive à l'égard du BEI, alors que sept répondants sur dix (71 %) accordent une note positive (7 à 10), dont 24 % de notes très positives et 47 % de notes plutôt positives. Il s'agit d'une hausse significative de 6 points par rapport à la dernière mesure en 2021. Chiffrée en moyenne, la perception générale est en hausse légère par rapport à 2021 (7,17 c. 7,06).

La perception est plus positive que la moyenne chez les 65 ans et plus et elle l'est moins chez les 18 à 34 ans.

Finalement, soulignons que 23 % ont préféré ne pas répondre et ont été exclus de la présentation des résultats.



Q4. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout positive et 10 étant très positive, quelle est votre perception générale du BEI ?

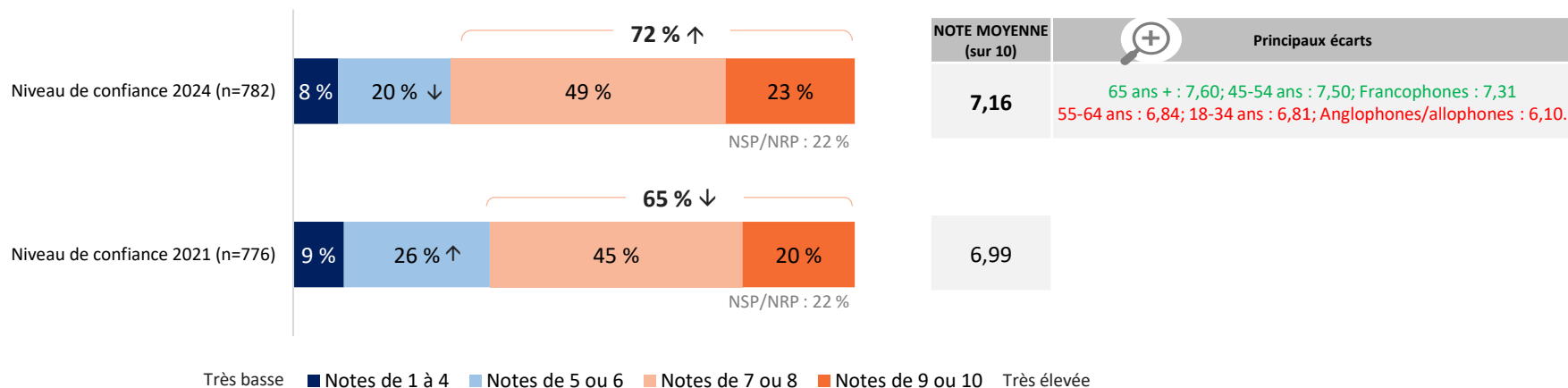
Base totale, excluant les NSP/NRP (n=769)

Confiance à l'égard du BEI

Le niveau de confiance à l'égard du BEI est relativement élevé (72 % de notes positives) et connaît une hausse de 7 points par rapport à la dernière mesure en 2021 (65 %). Ce degré de confiance est toutefois teinté par le fait qu'il y a davantage de notes plutôt positives (7-8 : 49 %) que de notes très positives (9-10 : 23 %). Chiffrée en moyenne, la confiance est en légère hausse par rapport à 2021, passant de 7,16 à 6,99.

Le niveau de confiance est significativement supérieur chez les 65 ans et plus, les 45 à 54 ans et les francophones alors qu'il est significativement inférieur chez les anglophones et allophones, les 18 à 34 ans et les 55 à 64 ans.

Encore ici, quelque 22 % ont préféré ne pas répondre et ont été exclus de la présentation des résultats.



ANNEXE 1 : Questionnaire

Questionnaire (1 de 6)

Questionnaire

Les prochaines questions portent sur la perception des citoyens québécois à propos des organismes qui font de la surveillance des policiers.

Q1 est à poser en aléatoire. 50 % des gens devront aléatoirement voir l'énoncé original de 2021

Selon vous, quel(s) organisme(s) s'occupe(nt) de faire la surveillance des policiers au Québec ?
Plusieurs réponses possibles

Réponse _____ 01

Je ne sais pas 99

Et 50 % devront voir aléatoirement ce nouvel énoncé :

À votre avis, quel(s) organisme(s) est/sont responsable(s) d'enquêter lorsqu'un incident grave survient lors d'une intervention policière au Québec ?

Plusieurs réponses possibles

Réponse _____ 01

Je ne sais pas 99

Les procédures pour la codification seront les mêmes pour les deux formulations, soit :

Voici les choix les plus probables pour la codification (basés sur le sondage de 2020)

Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) 1
L'Unité permanente anticorruption (UPAC) 2
Le ministère de la Sécurité publique du Québec 3
Le ministère de la Justice du Québec 4
La Sureté du Québec 5
La Gendarmerie royale du Canada (GRC) 6
Les corps de police municipaux (ex : SPVM) 7
Les syndicats de policiers * 8
Le Commissaire à la déontologie policière 9
Autre, préciser _____ 97
NSP/NRP 99

* Ex : Association des policières et policiers provinciaux du Québec, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, Fraternité des policiers et policières de Montréal

Q2. Avez-vous déjà entendu parler du Bureau des enquêtes indépendantes, le BEI, ne serait-ce que de nom ?

Oui 1

Non 2

NSP/NRP 99

Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) est un corps de police spécialisé qui relève du Ministère de la sécurité publique. Il a pour mandat, entre autres, de mener une enquête dans les deux situations suivantes :

- Lorsqu'une personne autre qu'un policier en devoir décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.
- Lorsque le BEI est informé d'une allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions.

Q3. Même si vous en savez peu ou pas sur le BEI, j'aimerais connaître votre perception sur la façon dont il remplit son mandat. Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec les énoncés suivants :

Rotation aléatoire des énoncés

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord	NSP/NRP
a) Le BEI agit avec impartialité; il remplit ses fonctions de façon objective et équitable à l'égard de tous	1	2	3	4	99
b) Le BEI agit avec intégrité; il évite de se placer dans des situations qui pourraient le mettre en conflit d'intérêt	1	2	3	4	99
c) Le BEI mène ses enquêtes avec rigueur; il accomplit son travail avec professionnalisme et exactitude, en respectant les plus hauts standards établis	1	2	3	4	99

Q4. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout positive et 10 étant très positive, quelle est votre perception générale du BEI ?

Pas du tout positive	Très positive	NSP / NRP
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		99

Q5. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant confiance très basse et 10 étant confiance très élevée, quel est votre niveau de confiance à l'égard du BEI ?

Confiance très basse	Confiance très élevée	NSP / NRP
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		99